

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 Mars 2012

Présents : Claude BASTIDE, Georges BRIOUDES, Christian CHAPON, Marlène COMTE, Michel FERRAND, Lucien JOUVE, Alexandre LOI, Christine MATHIS, Jean François MISTRAL, Elisabeth NAAMAR, Abdelaziz NAAMAR, Marc NEGRE, Jean Pierre ORDONNO, Stéphanie PENTA, Marc PEYRIC, Françoise PONSONNAILLE, Renée PRADOURAT, Michel ROUX, Jean-Serge VACHER.

Pouvoirs : Zina BOUDACHE à Marlène COMTE
Sylvie NARO à JOUVE Lucien
Eric ZAPERA à Michel FERRAND

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, procède à l'appel et passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. Il demande au préalable le rajout à l'ordre du jour de deux délibérations rendues nécessaires entre la date de convocation et ce jour. A savoir :

- Maintien des RASED dans le département du Gard
- Acquisition Foncière Quartier Aubenas (terrains SAFER)

Pour information, le vote des taux d'imposition locaux votés dans le cadre du BP 2012, fera l'objet d'une délibération à part,

Pour information la délibération création du Budget Annexe « Lotissement de la Plaine » et vote de son BP 2012 n'en feront qu'une.

Pas d'opposition.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Janvier 2012

Adopté à l'unanimité

Délibération n°012/2012 :

Validation du Compte de Gestion 2011, Le compte de Gestion et le Compte Administratif font apparaître les mêmes sommes soit :

En dépenses de fonctionnement	1 752 441.60€
En recettes de fonctionnement	1 898 825.67€
Soit un résultat de l'exercice 2011 de :	146 384.07€

En dépenses d'investissement	421 099.74€
En recettes d'investissement	426 161.10€
Soit un résultat de l'exercice 2011 de :	5 061.36€

Les Cumuls d'excédents d'exploitation au 31/12/2011 = 672 570.18€

Les Cumuls d'excédents d'investissement au 31/12/2011 = 152 829.34€

Affectation au compte 1068 de 122 663.16€

Vote du Budget Primitif 2012

Au vue des éléments et des dépenses réelles de 2011, au vue des projets à réaliser en matière d'investissement le budget primitif a été voté ainsi soit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 739 379.48€	2 349 795.02€
Section d'Investissement	1 524 067.98€	1 524 067.98€

Pour information Report en restes à réaliser en section d'investissement soit : 343 455.00€ en recettes et en dépenses 501 400€.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°013/2012 :

Vote des taux des contributions directes

Les taux relatifs aux impôts locaux restent inchangés par rapport à ceux de 2011 soit :

Taxe d'Habitation	12.59%
Taxe sur le Foncier Bâti	19.90%
Taxe sur le Foncier non Bâti	48.96%

Adopté à l'unanimité

Vote des subventions ordinaires et exceptionnelles

Délibération n°014/2012 :

Subvention au profit du CCAS

Soit une subvention de fonctionnement de 45 000.00€ pour lui permettre de financer les manifestations en faveur des administrés de la commune ainsi que d'aider les plus démunis

Adopté à l'unanimité

Délibération n°015/2012 :

Subvention au profit des associations pour 40 139.00€ (conf compte 6574)

Soit 39 639.00€ pour le fonctionnement d'associations communales, cantonales, départementales et nationales dont la liste figurent dans les annexes de la maquette Budgétaire BP 2012.

Soit 500.00€ de subvention exceptionnelle au profit du Stade Sainte Barbe qui fête ses 100 ans cette année.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°016/2012 :

Financement du projet photovoltaïque de la toiture des services techniques

Le fait de supprimer les Budget CCAS et EPHAD en tant que tels, le CCAS dispose d'un volume financier qui par une injection dans le Budget Communal permettrait de financer un projet rentable puisque nous avons signer une convention avec AOA solaire qui nous rachète l'énergie produite. Le jeux d'écritures consiste à inscrire au compte 1328 70 000.00€ en Recettes au BP 2012. L'excédent cumulé du CCAS est diminuée d'autant.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°017/2012 :

Convention association les Jardins du Galeizon

Cette convention permet de faire réaliser certains travaux de débroussaillage, de menus travaux de tonte, taille d'arbres, d'arbustes.

Nous renouvelons ce partenariat et contribuerons financièrement à hauteur de 5000.00€

Adopté à l'unanimité

Délibération n°018/2012 :

Admission en Non Valeur

Monsieur le Percepteur nous présente des sommes n'ayant pu être recouvrées malgré les procédures entreprises par voie d'huissier. Nous devons les admettre en non valeur c'est-à-dire les annuler. Le montant global s'élève à 561.96€

Adopté à l'unanimité

Délibération n°019/2012 :

CREATION DU BUDGET LOTISSEMENT et vote du BP 2012

Nous sommes dans l'obligation de créer un budget annexe lotissement car la tenue de la comptabilité doit être individualisée du fait que la M14 nous demande d'appliquer le principe de la comptabilité des stocks.

Le BP 2012 du Budget Lotissement de La Plaine sera de :

En section de Fonctionnement un vote en équilibre pour 330 000.00€

En section d'Investissement un vote en équilibre pour 150 000.00€

Adopté à l'unanimité

Délibération n°020/2012 :

Transformation du Budget CCAS dit autonome en budget annexe

Le budget CCAS devient à nouveau un budget annexe du budget principal de la Commune.

En raison de l'absence de comptabilité M22. En effet, les procédures de clôture des Budgets CCAS CRECHE et EPHAD nous permettent cette réintégration.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°021/2012 :

Cession de terrains communaux au profit du Lotissement Communal La Plaine

Vu la création d'un Budget Lotissement

Vu la nécessité d'avoir les terrains inscrit à son actif pour pouvoir les viabiliser et ensuite les vendre, il est nécessaire des les céder pour une valeur de 270 000.00€.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°022/2012 :

Fixation du prix des terrains du Lotissement de La Plaine

Après viabilisation, les terrains seront vendus à raison de 100.00€ le m². Il y aura 5 lots à céder d'environ 660m² chacun.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°023/2012 :

Remboursement des frais de déplacement des agents

En raison du désengagement du CNFPT dans le règlement de certains remboursements dans le cadre des formations dispensées à nos agents territoriaux, il est nécessaire de prévoir leur prise en charge financière. Nous inscrivons ces dépenses au BP 2012 et rembourserons selon le barème en vigueur des tarifs kilométriques arrêté par le Ministère de l'Intérieur et de

l'Aménagement du Territoire.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°024/2012 :

Projet et validation bilan financier de la sécurisation des fils nus de la rue de la calade et de l'Eglise

Ces travaux seront réalisés par le SMDE. Notre participation totale est estimée à 37 620.00€.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°025/2012 :

Projet et validation bilan financier, signature de convention à propos de l'enfouissement de la téléphonie la rue de la calade et de l'Eglise

Ces travaux seront réalisés par le SMDE. Notre participation totale est estimée à 21 209.80€

Adopté à l'unanimité

Délibération n°026/2012 :

Projet et validation bilan financier, signature de convention à propos de l'Eclairage Public la rue de la calade et de l'Eglise

Ces travaux seront réalisés par le SMDE. Notre participation totale est estimée à 72 150.10€

Adopté à l'unanimité

Délibération n°027/2012 :

Maintien des RASED dans le département du Gard

A la rentrée prochaine, le Ministère de l'Education Nationale envisage de supprimer cette mission de service public que sont les RASED (Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté). Nous nous y opposons et soutenons l'action des instituteurs et des Professeurs des Ecoles du département du Gard

Adopté à l'unanimité

Délibération n°028/2012 :

Acquisition Foncière parcelles sises au Carriayrau, Rouvelet, Aubenas et Serre de la Camp

Après plusieurs entrevues, la SAFER nous propose d'acquérir certaines parcelles boisées aux lieux précités et ce pour une valeur totale de 120 000.00€. Toutefois, une réserve doit être faite sur certaines parcelles qui pourraient intéresser des propriétaires riverains. Un accord de principe est souhaitable, pour ce qui est de la finalisation, il faut attendre que toutes les réserves soient levées.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses : NEANT

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23H.

Ce compte rendu sera soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à Les Salles du Gardon le, 30 Mars 2012

